

N° 391. — DÉPÊCHE ministérielle relative aux documents concernant le service des vivres.

(Direction des Colonies, 4^e bureau.)

Paris, le 15 juillet 1881.

MONSIEUR LE COMMANDANT, — Les administrations coloniales ont été invitées à différentes reprises à faire parvenir, *mois par mois*, au Département, des états distincts indiquant :

La situation des vivres pendant le mois de...

L'état des cessions remboursables en argent, faites pendant le mois de...

L'état des marchés passés pendant le mois de...

Et à transmettre *chaque année et en temps opportun* :

Une demande de vivres pour l'année 188...

Un état présentant le prix de revient pour 188... de la ration, de... (avec état spécial pour chaque catégorie de rationnaires recevant une ration différente).

Toutes les colonies ne se conforment pas à ces instructions, qui doivent cependant être observées très-régulièrement. Je vous prie donc de veiller à ce que tous les documents énoncés ci-dessus me soient envoyés exactement, et comme il vient d'être indiqué, à partir de la réception de la présente circulaire; vous voudrez bien, en même temps, joindre au premier envoi qui sera effectué les trois états mensuels se rapportant à chacun des mois écoulés *depuis le 1^{er} janvier 1881*.

Il est de toute importance que le service de l'Ordonnateur se conforme scrupuleusement aux prescriptions qui précèdent et qu'il ne me mette pas dans la nécessité de les lui rappeler.

Recevez, etc.

Le Ministre de la marine et des colonies,
Signé : G. CLOUÉ.

Pour ampliation :

Le Conseiller d'Etat Directeur des colonies,

Signé : MICHAUX.

N° 392. — CIRCULAIRE ministérielle au sujet du compte à fournir sur l'emploi des fonds attribués au titre : Loyers et ameublements.

(Direction des Colonies, 4^e bureau.)

Paris, le 26 juillet 1881.

MONSIEUR LE COMMANDANT, — Lors de l'examen du budget des dépenses du service Colonial pour l'exercice 1882, l'attention de la